

Perspective

2030



Le Programme 2030 pour le développement durable est ambitieux. Il vise un développement économique et socialement responsable pour tous, dans les limites de la planète, synonyme d'éradication de la pauvreté et de diminution des inégalités. Les déclarations d'intention et les promesses non-contraignantes ne seront pas suffisantes pour réaliser ces objectifs. Aussi, nous demandons à la Belgique de :

- **Inscrire le Programme 2030 dans le cadre législatif et budgétaire belge**
- **Instaurer un mécanisme structurel inclusif pour le suivi de la mise en œuvre des ODD**
- **Mettre à disposition les moyens financiers adéquats et nécessaires pour la mise en œuvre des ODD**

1. Inscrire le Programme 2030 dans le cadre législatif et budgétaire belge

L'Agenda 2030 doit être la colonne vertébrale des politiques belges : nous demandons donc l'adoption d'une loi spéciale sur le Programme 2030 pour le développement durable qui inscrit en droit belge l'engagement à atteindre les ODD.

Concrètement, d'ici fin 2017, nous demandons :

- à chaque ministre de décliner dans sa note de politique générale 2018 (de façon transparente et harmonisée) la manière dont il/elle va atteindre les SDGs dans son domaine de compétence politique, et notamment la manière dont il va rendre exemplaire son administration en matière de développement durable (marchés publics, politique d'investissements durables, coopération entre administrations,...)
- À chaque ministre de procéder à un examen systématique d'adéquation des dépenses avec le développement durable et de justifier son budget en fonction des ODD afin de présenter un budget général 2018 « SDG-proof » qui exclue tout soutien financier public à des activités qui entrent en contradiction avec les ODD chez nous ou ailleurs dans le monde (énergies fossiles, crédits à l'exportation, agrocarburants, etc)
- Aux ministres compétents de lancer un débat national avec l'ensemble de la société civile sur le choix des indicateurs, avec comme point d'orgue l'événement relatif à la réalisation des ODD prévu dans la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)

2. Instaurer un mécanisme structurel inclusif pour le suivi de la mise en œuvre des ODD

L'Agenda 2030 doit être mis en œuvre en Belgique de manière transparente et inclusive, en associant à la mise en œuvre et au rapportage l'ensemble des groupes de la société civile.

Concrètement, d'ici fin 2017, nous demandons :

- La négociation d'un Accord de coopération entre les Régions et le fédéral pour convertir le groupe de pilotage intercabinet interfédéral (mis en place pour le rapport NVR2017) en une Commission Nationale Développement Durable (à l'instar de la Commission Nationale Climat) qui serait rattachée au Premier Ministre et aux Ministres-Présidents régionaux, avec pour mission le suivi structurel et le monitoring de la mise en œuvre des ODD en Belgique dans les politiques nationales et internationales.



- Cette commission nationale sera chargée de :
 - Rédiger pour la CIMDD les rapports d'avancement (2 rapports par législature) et d'effectuer une projection de l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030
 - Organiser un forum national du développement durable (2 fois par législature) sur la mise en œuvre du DD en BE (= événement relatif à la réalisation des ODD en Belgique prévu dans la SNDD)
- Cette commission nationale devra assurer le relais parlementaire (présentation des rapports devant les parlements, implication des parlementaires au Forum) et l'implication de l'ensemble des acteurs de la société civile belge dans les processus stratégiques

3. **Mettre à disposition les moyens financiers adéquats et nécessaires pour la mise en œuvre des ODD**

En complément à la mobilisation des ressources nationales mise en avant dans le processus de financement du développement (et en particulier dans le plan d'action d'Addis-Abeba, qui passe notamment par le renforcement des capacités fiscales), des moyens financiers conséquents doivent être mis à disposition pour assurer l'atteinte des objectifs de développement durable aussi bien au niveau belge qu'au niveau mondial.

Concrètement, d'ici fin 2017, nous demandons :

- que la Belgique honore ses engagements financiers internationaux (atteindre le 0,7% d'Aide publique au Développement le plus rapidement possible, revoir à la hausse le financement climat international pour atteindre 500 millions d'EUR annuels additionnels à l'APD d'ici 2020)
- que la Belgique mette en place des mécanismes structurels de lutte contre l'évasion fiscale (rapportage pays par pays et échange automatique d'informations), la fraude fiscale et les fonds vauvour et qu'elle contribue à de plus fortes positions européennes et internationales en la matière
- que la Belgique développe des sources additionnelles de financement (mettre en œuvre la TTF, taxe sur les billets d'avion, taxe carbone, réallocation des subsides fossiles vers les énergies renouvelables,...)

La plateforme Perspective2030 est une coalition nationale qui cherche à encourager la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable et l'atteinte de l'ensemble des Objectifs de développement durable en Belgique, dans les politiques internes et extérieures.

La plateforme Perspective2030 est coordonnée par le CNCD-11.11.11 et son homologue 11.11.11, et constituée de Associations21, Oxfam, FOS, Louvain Coopération, UNICEF, Plan Belgique, Protos, Solidarité mondiale, FIAN, Sensoa, Trias, SAW-B, Amnesty, Caritas, Vredeseilanden, Fairtrade Belgium, IEW, Bond Beter Leefmilieu, APERE, WWF, FGTB, CSC, CGSLB, Nederandstalige Vrouwenraad, Monde selon les Femmes, Broederlijke Delen, Médecins du monde, Conseil de la Jeunesse francophone, Vlaamse jeugdraad, Netwerk tegen armoede, Kinderrechten Coalitie.